



Paris, le 18 octobre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ENERGIES RENOUVELABLES ELECTRIQUES JOUERONT UN ROLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DANS L'APPORT DE SOLUTIONS AU RESEAU ELECTRIQUE ET DANS LA REDUCTION DE NOS EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.

Les énergies renouvelables productrices d'électricité - hydraulique, éolien, biomasse, photovoltaïque - sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans le mix énergétique français : elles apportent un complément de production important dans les zones géographiques insuffisamment connectées, telles que les Régions PACA ou Bretagne ; elles participent à la stabilité du réseau en régime perturbé, c'est-à-dire lors de variations exceptionnelles de la fréquence ou de la tension, notamment en cas de déséquilibre brutal entre l'offre et la demande ; décentralisées, elles diminuent les pertes en ligne grâce à la proximité de leur production avec les zones de consommation ; elles contribuent, enfin, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et participent également à l'indépendance énergétique de notre pays, en transformant une énergie renouvelable et locale en électricité.

Tous ces arguments conduisent le gestionnaire du réseau de transport, RTE, à accueillir favorablement ces nouvelles sources de production d'électricité.

Parmi celles-ci, l'énergie éolienne possède un potentiel de développement très important et pourra produire 10 % de la consommation électrique en 2020. Rappelons qu'une éolienne fonctionne, en moyenne, environ 7000 heures, soit 80% de l'année à puissance variable et que, contrairement à certaines affirmations, l'énergie éolienne ne nécessite l'installation d'aucune puissance thermique complémentaire lors de périodes non ventées.

Dans son bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande de l'électricité 2007, RTE, en charge de la gestion de la stabilité du réseau électrique, confirme que *« malgré l'intermittence du vent, l'installation d'éoliennes réduit les besoins en équipements thermiques nécessaires pour assurer le niveau de sécurité d'approvisionnement souhaité. On peut en ce sens parler de puissance substituée par les éoliennes. »*

La variabilité liée à la présence d'une production éolienne restera, dans le système français, marginale au regard de l'ensemble des autres risques d'interruptions et intermittences du réseau : arrêt intempestif de moyens de production, variations de la demande, défaillances locales sur le réseau, etc.

Chaque kilowatt éolien installé permet ainsi d'éviter l'émission de gaz à effet de serre issus de la combustion d'une énergie fossile et ne demandera aucun supplément spécifique de puissance thermique complémentaire.

Dans son bilan énergétique de la France en 2006, le ministre délégué à l'industrie confirmait de son côté que *« l'hydroélectricité alliée à un fort développement de l'éolien, permet une nette diminution de l'appel aux centrales thermiques classiques »*.

Avec un parc de 25 000 MW en 2020, qui produirait annuellement 55 milliards de kilowattheures d'électricité, l'équivalent de 7 réacteurs de notre parc nucléaire, et reprenant le constat de RTE que l'énergie éolienne se substitue en grande partie à du thermique, le potentiel d'économie de CO₂ est aujourd'hui évalué de 18 à 20 millions de tonnes, ce qui représente le quart de l'objectif français d'économie de CO₂ à l'horizon 2020.

Le Syndicat des Energies Renouvelables est une organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (France Energie Eolienne), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.

Contact presse : Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 ou 06 07 38 52 79